

**A 20 heures 30**

**Président :** Philippe GERMAIN

**Présents :** Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Raymond HALAIS, Mathilde DEROYANT, Jean GILLIERS, Sandrine QUINTIN, Rose-Marie BAUDRY, André PÉPIN

**Absents :** Laurence TIREL (donne procuration à Jean-Claude LEBELTEL), Anne-Marie MENARD (donne procuration à Rose-Marie BAUDRY), Nicolas LEMOULAND, Christian BAUDRY (excusés), Henri AVRIL

**Secrétaire :** Etienne GUICHARD est désigné secrétaire de séance.

---

Compte rendu de  
la réunion du 15  
avril 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 15 avril 2016.

---

2016/015  
FINANCES  
Attribution des  
subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>
- Comité des Fêtes	760 €	/
- Foyer d'amitié et de Loisirs	300 €	/
- Union Nationale des Anciens Combattants	150 €	150 €
- Association Sportive et Culturelle Fontenelloise <small>(organisation du Relais des Clochers en le 03 septembre 2016)</small>	760 €	1 520 €
- Association les Amis de Jean Langlais	760 €	760 €
- A.C.C.A	190 €	190 €
- Restaurants du Cœur	100 €	100 €
- Chambre des Métiers d'Ille-et-Vilaine	52 €	52 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 072 €</b>	<b>2 672 €</b>

---

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation faite par la Commune d'Antrain accueillant des enfants de La Fontenelle dans son école publique, contribution égale à 100 % du coût moyen par élève des frais de fonctionnement tel qu'il résulte des dépenses :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
<b>Charges</b>	<b>75 433.20 €</b> (81 312.31 € en 2014)	<b>29 420.27 €</b> (28 336.20 € en 2014)	<b>104 853.47 €</b> (109 648.51 € en 2014)
<b>Nombre d'élèves</b>	<b>42</b> (45 en 2014)	<b>90</b> (93 en 2014)	<b>132</b> (138 en 2014)
<b>Coût par élève</b>	<b>1 796.03 €</b> (1 806.94 € en 2014)	<b>326.89 €</b> (304.69 € en 2014)	

La participation demandée pour les enfants de La Fontenelle scolarisés s'élève à une contribution égale à 100 % du coût moyen par élève des frais de fonctionnement :  
- **19 756.31 € pour 11 élèves en maternelle** (16 262.46 € pour 9 en 2014)  
- **7 518.51 € pour 23 élèves en élémentaire** (8 531.33 € pour 28 en 2014)  
soit un total de **27 274.83€** (24 793.79 € en 2014)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de participer suivant une contribution égale à 100 % du coût moyen par élève des frais de fonctionnement pour les enfants de La Fontenelle fréquentant l'école publique d'Antrain.

Monsieur le Maire fait part du nombre d'enfants scolarisés à l'école privée Sainte Anne d'Antrain : 8 en maternelle et 14 en élémentaire (3 et 15 l'année dernière). Il propose de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Anne.

Il propose de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Anne sur la même base que pour les enfants scolarisés en élémentaire à l'école publique d'Antrain, soit  $14 \times 326.89 \text{ €} = 4 576.46 \text{ €}$  (4 570.35 € l'année dernière). Concernant la maternelle, Monsieur le Maire rappelle le montant de la subvention attribuée l'année dernière (2 929.65 € pour 3 élèves, soit 976.55 € par élève).

Par ailleurs, il fait part du courrier concernant l'organisation d'une classe découverte (6 élèves concernés). A ce titre, il rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2009 qui instituait le versement de 20 € par an par enfant. Ainsi, l'aide attribuée pour un enfant est de 40 € pour les voyages effectués tous les 2 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer :

- Une participation de 4 576.46 € aux frais de fonctionnement des 14 élèves d'élémentaire de l'école privée d'Antrain
- Une subvention basée sur un montant par élève identique à celui de l'année dernière (976.55 €) pour les frais de fonctionnement des 8 élèves de maternelle de l'école privée d'Antrain, soit 7 812.40 €
- Une aide de 240 € concernant l'organisation d'une classe découverte

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Maire de Bazouges-la-Pérouse demandant une subvention pour les élèves inscrits à l'école privée (2 en élémentaire et 2 en maternelle). Ce dernier sollicite une contribution pour l'année scolaire 2014-2015. Il propose une attribution de 369 € par élève pour l'élémentaire (coût moyen départemental).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une participation de 738 € aux frais de fonctionnement de l'école privée de Bazouges-la-Pérouse.

---

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 01 janvier 2017 :

**2016/019**  
**BATIMENTS**  
**COMMUNAUX**  
Tarifs de location  
de la salle  
polyvalente

Location 1 jour (2 repas) :	195 €
Location 2 jours :	300 €
Vin d'honneur :	80 €
Forfait cuisine :	70 €
Forfait ménage :	70 €
Prix par verre cassé :	2,50 €
Prix par couvert cassé :	0,50 €
Prix par assiette cassée :	3,00 €
Prix par tasse cassée :	2,00 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe les tarifs de location de la salle polyvalente, à 80 € pour une réunion, à compter du 01 juin 2016. Enfin, pour les associations de la commune, 2 locations gratuites par an, moyennant un forfait de fonctionnement et de charges de 50 €.

---

**2016/020**  
**ASSAINISSEMENT**  
**COLLECTIF**  
Tarifs de 2017 à  
2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il précise que, pour l'année 2016, la part fixe s'élève à 31 € et la part variable à 1.60 € le m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de l'assainissement collectif à 31 € la part fixe et à 1.60 € par m<sup>3</sup> la part variable pour la période de 2017 à 2020.

---

**2016/021**  
**URBANISME ET**  
**VOIRIE**  
Compte-rendu des  
commissions

Monsieur Jean-Claude LEBELTEL donne le compte-rendu des commissions « Affaires rurales et voirie » et « Urbanisme et cadre de vie » qui se sont tenues les 30 avril et 19 mai.

#### **LOTISSEMENT LES ROCHELETS**

Diminuer l'avancée du trottoir devant la propriété POTIER pour élargir la voie  
Prévoir les entrées de propriété (bateau ou finir avec l'enrobé en haut du trottoir)  
Revoir avec Pascal Moulin pour définir la longueur du caniveau et l'emplacement exact (plan de la rue)

#### **RUE JEAN LANGLAIS**

Plan complet des travaux (caniveaux, tranchées, regard)

#### **RUE SAINT-SAMSON**

Matérialiser l'emplacement du terre-plein au niveau du trottoir devant la maison PICHON en avant-projet pour définir les avantages et inconvénients (sécurité, visibilité)

#### **CHEMIN DE LA BARRE CANTO**

Voir pour l'abattage des arbres sur le talus

#### **AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA MAIRIE**

Revoir le garde-corps pour la sécurité  
Voir différents types de garde-corps

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle les différentes estimations d'Antrain Communauté concernant des travaux de voirie pour un montant total de 63 821 € H.T. :

- **Aménagement et reprise du mur en pierre de la mairie** (abaissement de 50 cm du mur existant et grattage de l'enduit ; reprise en maçonnerie et création d'un dessus de muret en ciment ; reprise du dessus du puit avec réalisation de joints ponctuels ; réalisation de joint à la chaux sur l'ensemble du mur, soit 30 m<sup>2</sup> ; pose d'un garde-corps bois ou alu) : **15 223 € H.T.**
- **Aménagement rue de Saint-Samson** (découpe de chaussée, fourniture et pose d'un caniveau CC1 ; fourniture et pose de regards grille concave 40x40 ; remplacement de grilles existantes ; raccordement des grilles avec tranchée finition enrobé à froid fermé au goudron ; remise à niveau d'une chambre PTT ; raccordement des trottoirs au CC1 ; dépose du trottoir existant ; fourniture et pose de bordure I1 collée ; fourniture et mise en œuvre de 0/20 dans l'îlot ; fourniture et mise en œuvre d'enrobé manuel dans l'îlot ; fourniture et pose de 5 potelets ; fourniture et pose de 3 panneaux de signalisation) : **12 057.50 € H.T.**
- **Aménagement trottoirs les Rochelets** (découpe de chaussée ; fourniture et pose d'un caniveau CC1 ; fourniture et pose de regards grille concave 40x40 ; préparation du support ; fourniture et mise en œuvre d'un tri-couche sur la partie trottoir ; marquage d'un passage ; écrémage de la chaussée sur 5 cm ; reprofilage en 0/20 ; fourniture et mise en œuvre d'un enrobé sur chaussée ; création d'un regard grille avec repiquage existant en Ø 160) : **19 032.50 € H.T.**
- **Aménagement pluvial rue Jean Langlais** (suppression d'une grille sur la chaussée et réorientation d'une autre à proximité ; finition à l'enrobé à froid ; découpe de chaussée ; fourniture et pose d'un caniveau CC1 ; fourniture et pose de 3 grilles concave pour CC1 ; raccordement au réseau pluvial des 3 grilles ; fourniture et pose de 2 descentes de gouttière raccordée au réseau ; reprise en goudron des tranchées et du caniveau) : **2 658 € H.T.**
- **Provision de signalisation** : **2 000 € H.T.**
- **Travaux divers** : **12 850 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte les estimations correspondantes s'élevant à 63 821 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandats avec Antrain Communauté

2016/022  
VIE MUNICIPALE  
Concours des  
maisons fleuries

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de reconduire en 2016 le concours des Maisons Fleuries.

### **REGLEMENT DE L'OPERATION « FLEURISSONS NOTRE COMMUNE »**

Article 1 : Le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération « Fleurissons notre commune » dans le but de rendre plus agréable et accueillante la découverte de La Fontenelle.

Article 2 : Cette opération ouverte à tous les habitants de la Fontenelle, y compris les propriétaires de résidence secondaire, permettra à chacun de s'inscrire dans l'une des 5 catégories suivantes :

- Catégorie A « Simple façade et commerces » (le jury respectera ce choix d'inscription)
- Catégorie B « Façades avec courettes ou jardinets »
- Catégorie C « Longère et Ferme »
- Catégorie D « Pavillons »

Article 3 : Le jury constitué uniquement de personnes hors commune visitera les participants (2 membres de chacune des communes désignés par les mairies respectives d'Antrain, Saint-Ouen la Rouërie et Bazouges la Pérouse, 1 professionnel et 1 membre de l'APPAC). Le passage du jury s'effectuera dans la semaine du 18 au 22/07/2016.

Article 4 : Les personnes souhaitant participer à cette opération de promotion de la commune devront déposer leurs candidatures au plus tard le 15 juillet 2016 en précisant la catégorie pour laquelle ils désirent concourir. Chaque inscrit recevra un bon d'achat de 15 € qui leur sera remis lors de la remise des prix, pour l'acquisition de fleurs ou de matériel nécessaire au fleurissement.

Les concurrents ayant reçu un premier prix trois années consécutives pourront continuer à participer en s'inscrivant dans la catégorie EXCELLENCE.

Article 5 : Chaque catégorie sera récompensée par les prix suivants :

**1<sup>er</sup> prix : 30 € + Coupe + Plante**

**2<sup>ème</sup> prix : 22 € + Plante**

**3<sup>ème</sup> prix : 15 € + Plante**

Aucun prix ne sera offert au delà de la 3<sup>ème</sup> place.

**1 plante à tous les participants**

Article 6 : Chaque concurrent sera noté comme suit par chacun des membres du jury :

CRITERES	Appréciation de la vue d'ensemble	Choix et variétés des fleurs, plantes vivaces et arbustes	Harmonie des couleurs	Total
POINTS	<b>/20</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	<b>/60</b>

Chaque membre du jury est invité à porter ses notes sur une feuille anonyme préalablement établie sans consulter ses collègues.

Article 7 : A l'issue de la visite de tous les candidats, le jury se réunira à la Mairie pour collecter l'ensemble des notes et établir le classement.

Article 8 : Les résultats seront communiqués aux intéressés dans les meilleurs délais et paraîtront dans les quotidiens et hebdomadaires locaux.

Article 9 : Les prix seront remis officiellement lors d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.

\_\_\_\_\_

# TABLEAU DES DELIBERATIONS

2016/015	FINANCES : Attribution des subventions
2016/016	FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique d'Antrain
2016/017	FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée d'Antrain
2016/018	FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Bazouges la Pérouse
2016/019	BATIMENTS COMMUNAUX : Tarifs de location de la salle polyvalente
2016/020	ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Tarifs de 2017 à 2020
2016/021	URBANISME ET VOIRIE : Compte-rendu des commissions
2016/022	VIE MUNICIPALE : Concours des maisons fleuries

Philippe GERMAIN		Nicolas LEMOULAND	
Etienne GUICHARD		Jean GILLIERS	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	
Mathilde DEROYANT			